

PROJET DE LOI N° 40 AUTEUR: M. Laurent Lessard,

TITRE : Loi modifiant la Loi sur les accidents du travail et les maladies professionnelles et la Loi sur les accidents du travail

- Présentation le : 2006-11-14

Consultations gén. ou part. à la - le _____

Dépôt du rapport de commission: _____

Motion de scission le : _____

Motion de report le : _____

- Adoption du principe le : 2006-11-29

Étude détaillée à la CET le 2006-12-01

- Dépôt du rapport de Commission le : 2006-12-05 AM (4)

Si amendement(s) en Commission : oui non Si amendement au titre : oui non

Si amendement(s) transmis en vertu de l'article 252 : oui non

de M _____ (... articles amendés)

de M _____ (... articles amendés)

de M _____ (... articles amendés)

- Prise en considération du rapport le : 2006-12-08

Amendements transmis en vertu de l'article 252 et qui ont été adoptés :

de M _____

de M _____

de M _____

Si amendement(s) en vertu de l'article 257 : oui non (... articles amendés)

- Adoption du projet de loi le: 2006-12-13

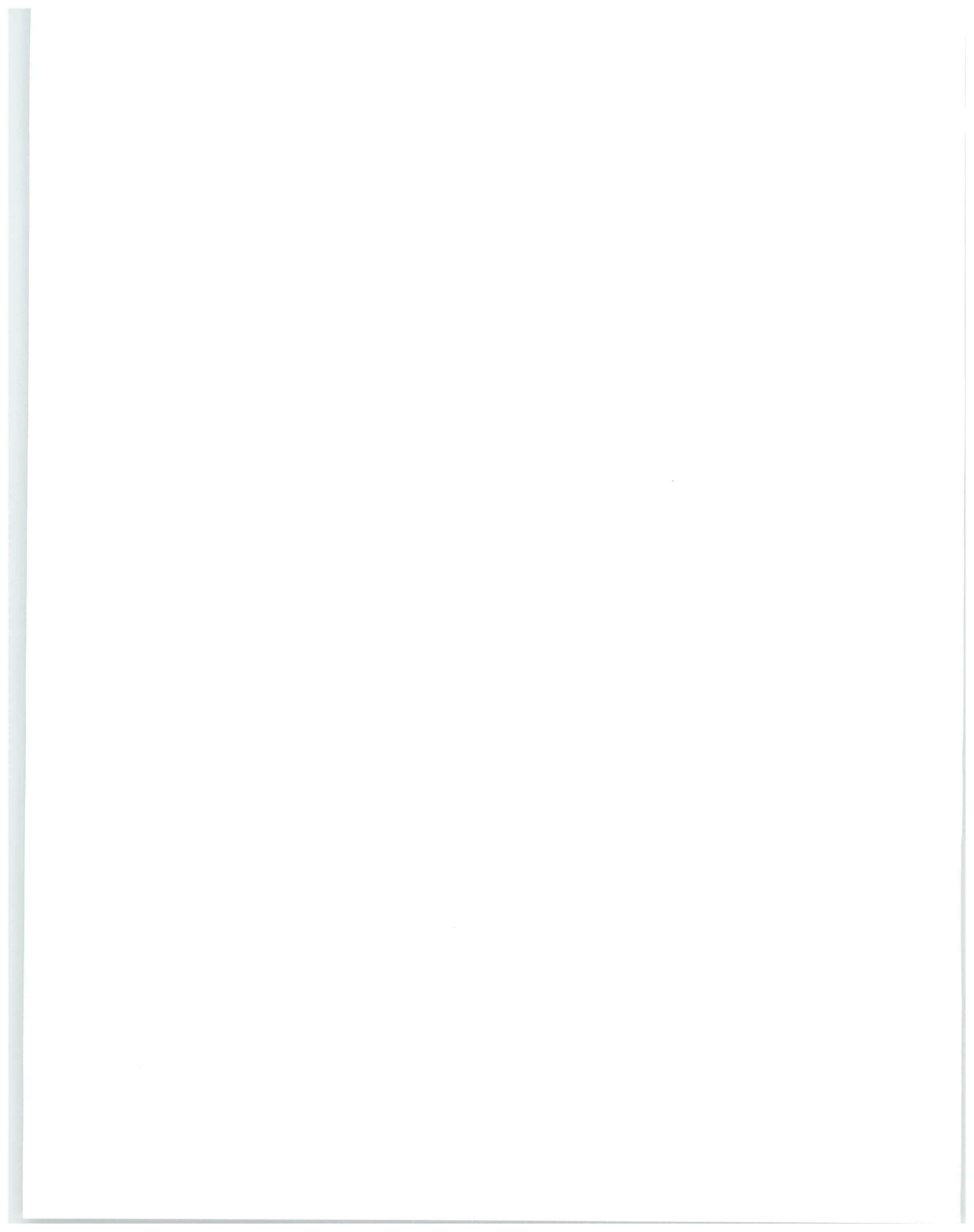
- Sanction du projet de loi le: 2006-12-14 (2006, c. 53)

Motion de suspension des règles présentée le : _____

Feuille de temps jointe sur: _____

Feuille de vote jointe sur: _____

Autres: _____



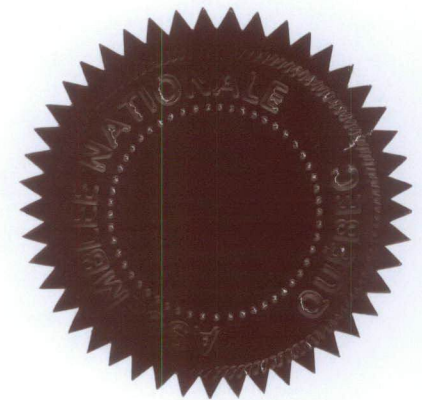


TRENTE-SEPTIÈME LÉGISLATURE – DEUXIÈME SESSION

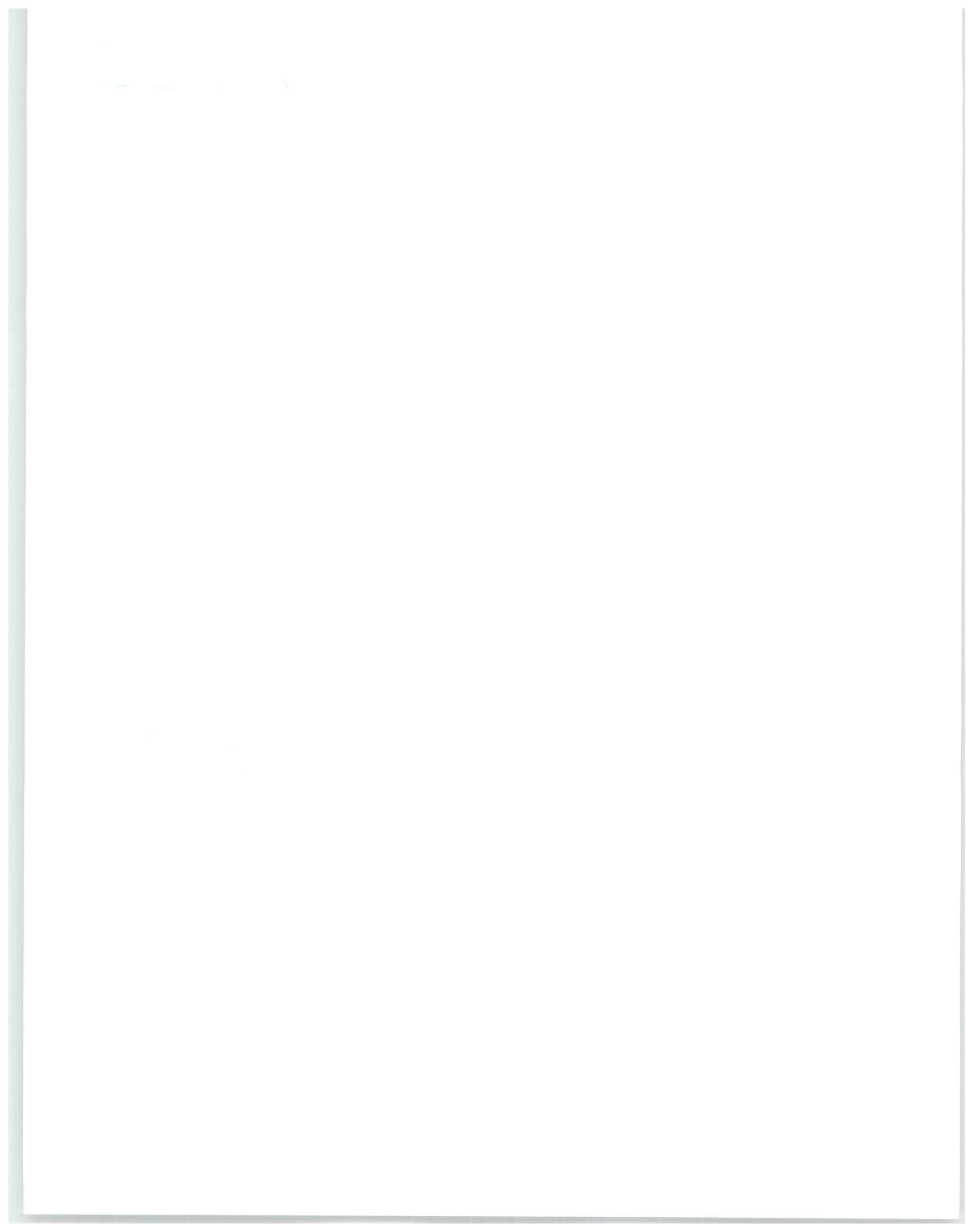
Commission de l'économie et du travail

PROCÈS-VERBAL

Séance du 1^{er} décembre 2006



Étude détaillée du projet de loi n° 40,
*Loi modifiant la Loi sur les accidents du travail
et les maladies professionnelles et la Loi sur les accidents du travail*
(Texte adopté avec des amendements)



PROCÈS-VERBAL

Commission de l'économie et du travail

Séance du vendredi 1^{er} décembre 2006

Mandat : Étude détaillée du projet de loi n° 40, *Loi modifiant la Loi sur les accidents du travail et les maladies professionnelles et la Loi sur les accidents du travail* (Ordre de l'Assemblée, le 29 novembre 2006)

Membres présents :

- M. Bachand (Arthabaska), vice-président de la Commission

- M. Descoteaux (Groulx)
- Mme Doyer (Matapédia)
- M. Dufour (René-Lévesque), porte-parole de l'opposition officielle en matière de travail
- M. Lessard (Frontenac), ministre du Travail
- M. Morin (Montmagny-L'Islet)
- M. Rioux (Iberville)

Autre participant :

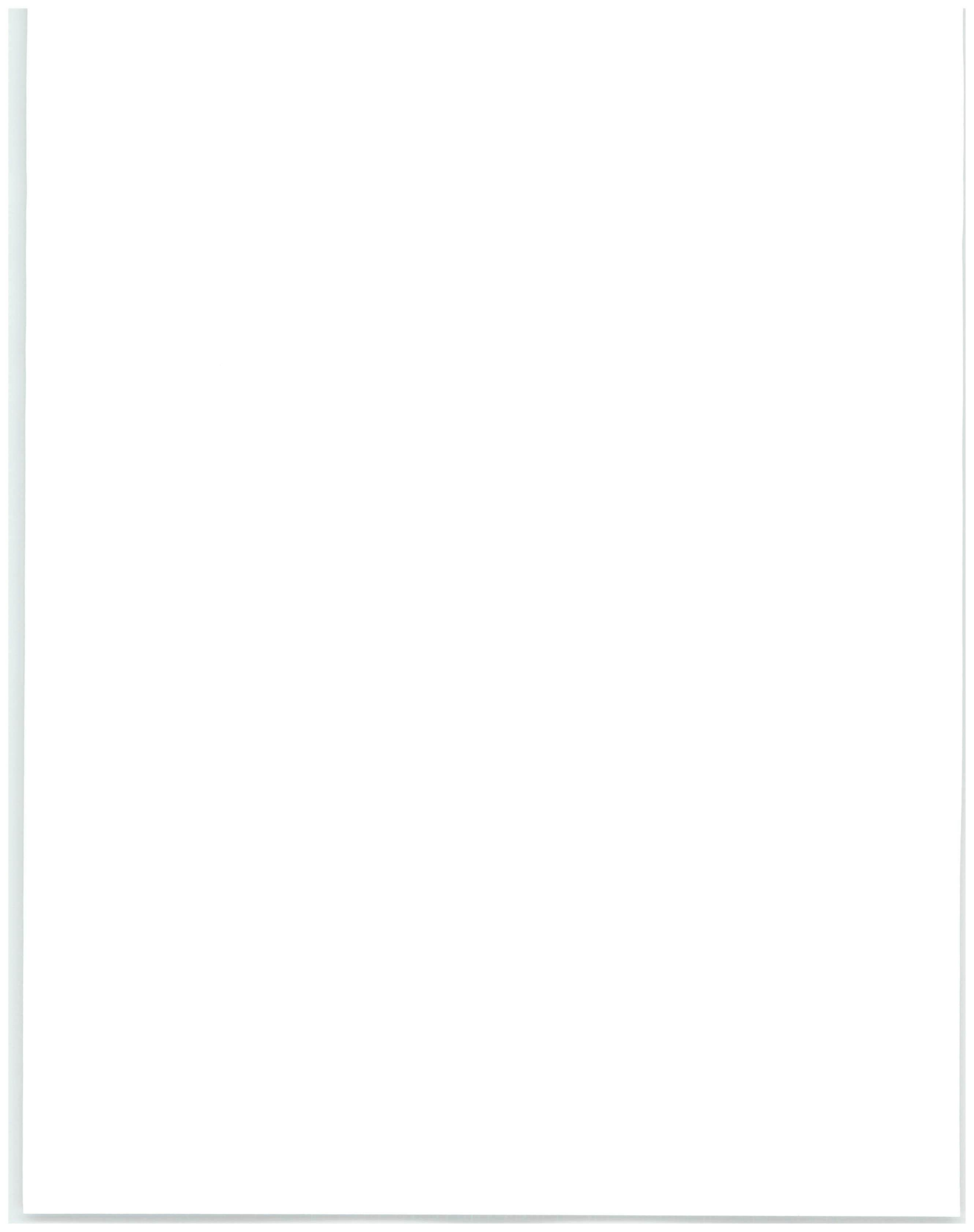
Me Pierre Vigneault, Services juridiques, Commission de la santé et de la sécurité du travail

La Commission se réunit à 16 h 05 sous la présidence de M. Bachand (Arthabaska), vice-président de la Commission.

ORGANISATION DES TRAVAUX

M. le président donne lecture du mandat de la Commission.

Mme la secrétaire informe la Commission du remplacement.



REMARQUES PRÉLIMINAIRES

M. Lessard (Frontenac) fait des remarques préliminaires.

Il propose d'étudier les articles par blocs regroupés selon les sujets. De plus, pour l'information de la Commission, il transmet un amendement supprimant l'article 12, qui sera présenté au cours de l'étude détaillée.

M. Dufour (René-Lévesque) fait des remarques préliminaires.

Il informe la Commission qu'il est d'accord pour procéder selon la façon proposée par M. le ministre.

ÉTUDE DÉTAILLÉE

1^{er} bloc : La cotisation basée sur les salaires versés

Article 6 : Après débat, l'article 6 est adopté.

Article 7 : Après débat, l'article 7 est adopté.

Article 8 : Après débat, l'article 8 est adopté.

Article 9 : L'article 9 est adopté.

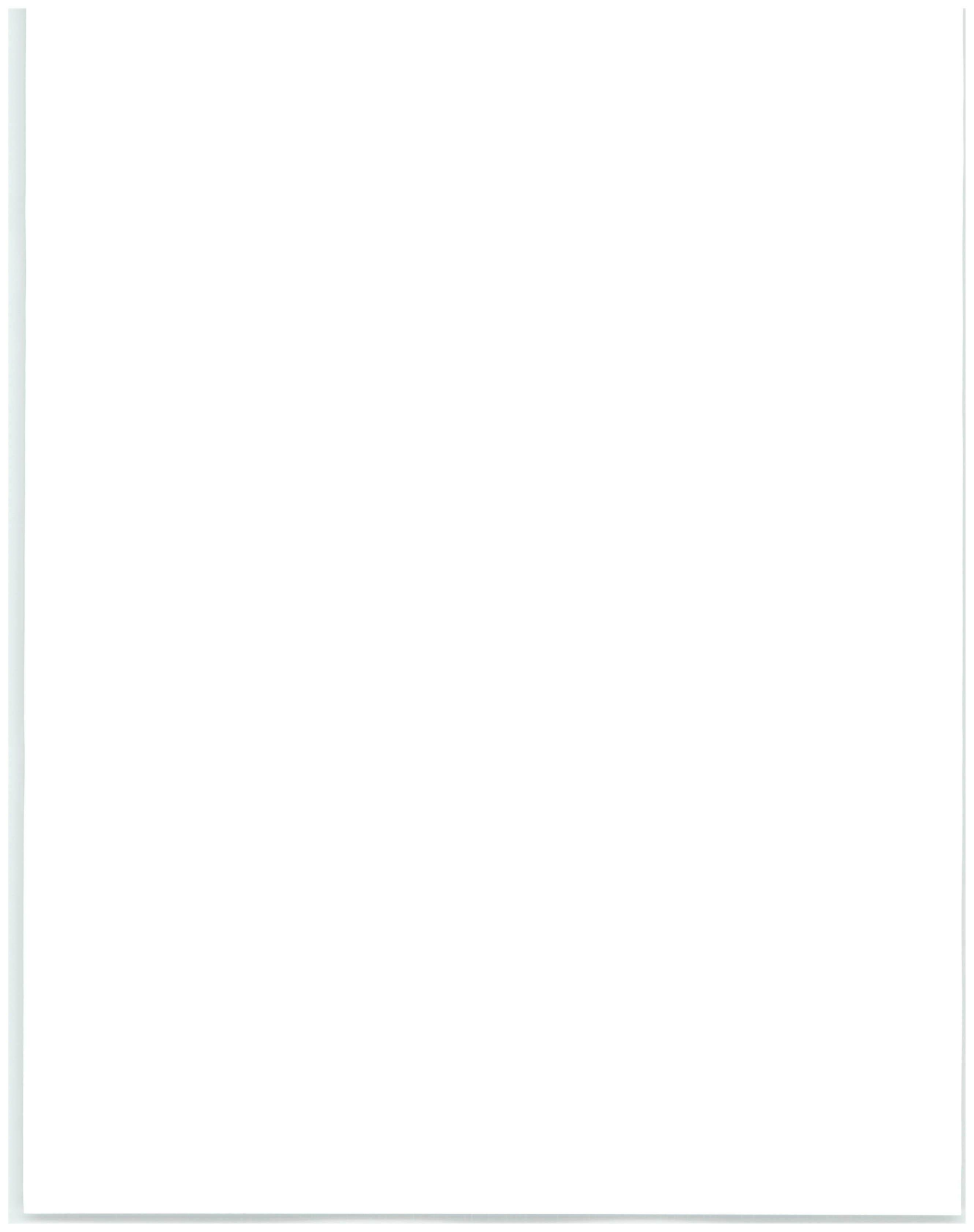
Article 10 : Après débat, l'article 10 est adopté.

Article 11 : Un débat s'engage.

À la demande de M. Lessard (Frontenac), il est convenu de permettre à Me Vigneault de prendre la parole.

L'article 11 est adopté.

Article 13 : Après débat, l'article 13 est adopté.



Article 27 : Un débat s'engage sur le paragraphe 2°.

L'étude de l'article 27 est suspendue.

Article 35 : Après débat, l'article 35 est adopté.

Article 38 : L'article 38 est adopté.

2° bloc : Responsabilité des employeurs : les dispositions incitant à la conformité

Article 14 : Après débat, l'article 14 est adopté.

Article 15 : Après débat, l'article 15 est adopté.

Article 16 : Après débat, l'article 16 est adopté.

Article 17 : Après débat, l'article 17 est adopté.

Article 18 : Après débat, l'article 18 est adopté.

Article 27 (suite) : La Commission reprend l'étude de l'article 27 suspendue précédemment.

Après débat, l'article 27 est adopté.

Article 33 : L'article 33 est adopté.

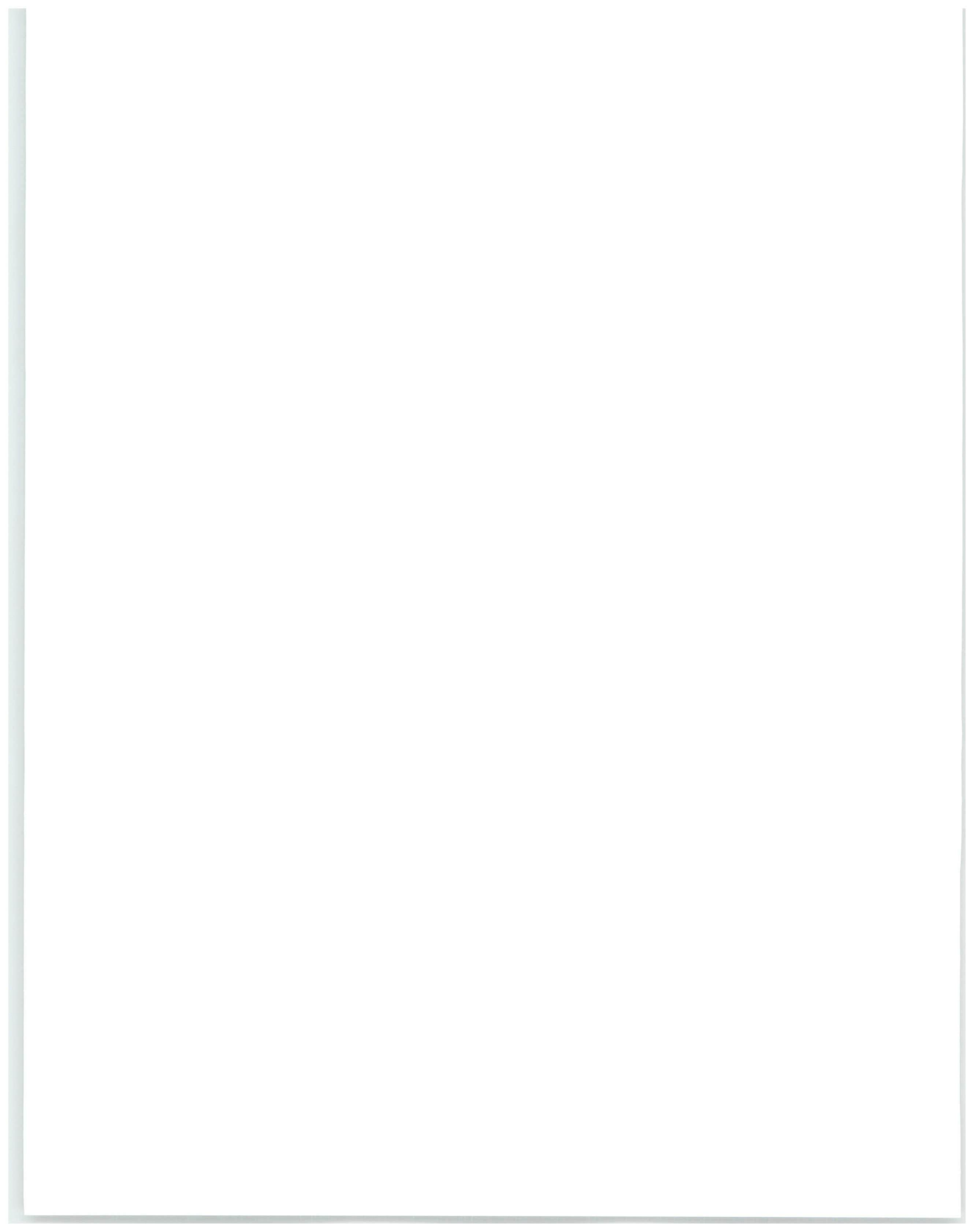
3° bloc : Employeur tenu personnellement au paiement des prestations

Article 20 : Après débat, l'article 20 est adopté.

Article 21 : Après débat, l'article 21 est adopté.

Article 22 : Après débat, l'article 22 est adopté.

Articles 23 à 25 : Les articles 23 à 25 sont adoptés.



À 18 heures, il est convenu de poursuivre les travaux au-delà de l'heure prévue.

Article 26 : M. Lessard (Frontenac) propose l'amendement coté Am 1 (annexe I).

L'amendement est adopté.

L'article 26, amendé, est adopté.

Articles 30, 34 et 37 : Les articles 30, 34 et 37 sont adoptés.

4^e bloc : Camelots

Articles 4 et 19 : Les articles 4 et 19 sont adoptés.

5^e bloc : Clarification du statut de travailleur

Article 1 : Après débat, l'article 1 est adopté.

Articles 2, 3 et 5 : Les articles 2, 3 et 5 sont adoptés.

Article 32 : Un débat s'engage.

M. Mercier (Charlesbourg) remplace M. le président.

Le débat terminé, l'article 32 est adopté.

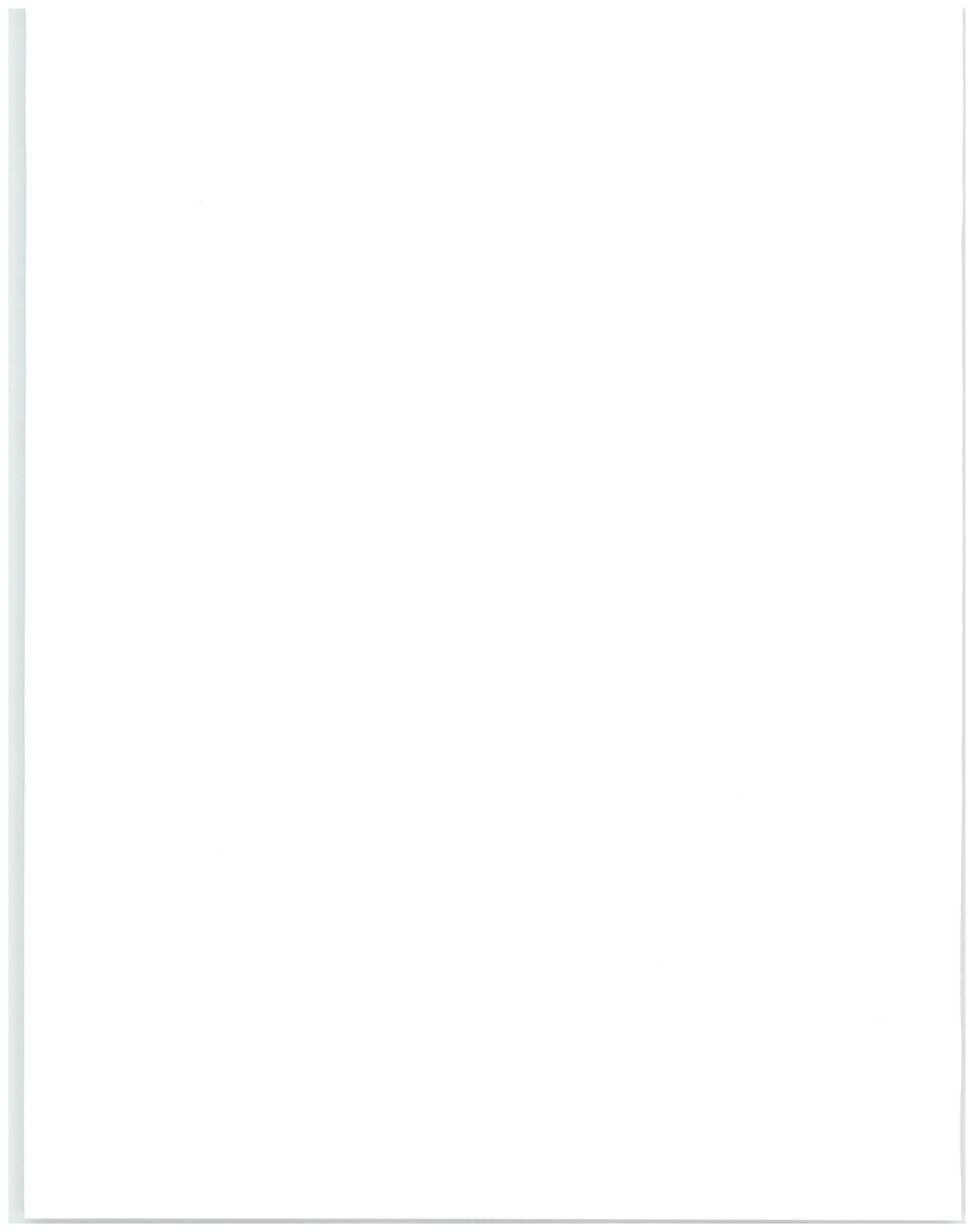
M. Bachand (Arthabaska) reprend ses fonctions à la présidence.

6^e bloc : Dispositions diverses

Article 12 : M. Lessard (Frontenac) propose l'amendement coté Am 2 (annexe I).

L'amendement est adopté.

L'article 12 est supprimé.



Article 28 : M. Lessard (Frontenac) propose l'amendement coté Am 3 (annexe I).

L'amendement est adopté.

L'article 28, amendé, est adopté.

Articles 29, 31 et 36 : Les articles 29, 31 et 36 sont adoptés.

Article 39 : M. Lessard (Frontenac) propose l'amendement coté Am 4 (annexe I).

L'amendement est adopté.

L'article 39, amendé, est adopté.

Intitulés des chapitres : Les intitulés des chapitres sont adoptés.

Sur motion de M. Lessard (Frontenac) la Commission recommande la renumérotation du projet de loi amendé.

Titre du projet de loi : Le titre du projet de loi est adopté.

Texte du projet de loi : Le texte du projet de loi n° 40, *Loi modifiant la Loi sur les accidents du travail et les maladies professionnelles et la Loi sur les accidents du travail*, amendé, est adopté.

REMARQUES FINALES

M. Dufour (René-Lévesque) et M. Lessard (Frontenac) font des remarques finales.

À 18 h 54, la Commission, ayant accompli son mandat, ajourne ses travaux sine die.

La secrétaire de la Commission,


Lise St-Hilaire

Le vice-président de la Commission,


Claude Bachand

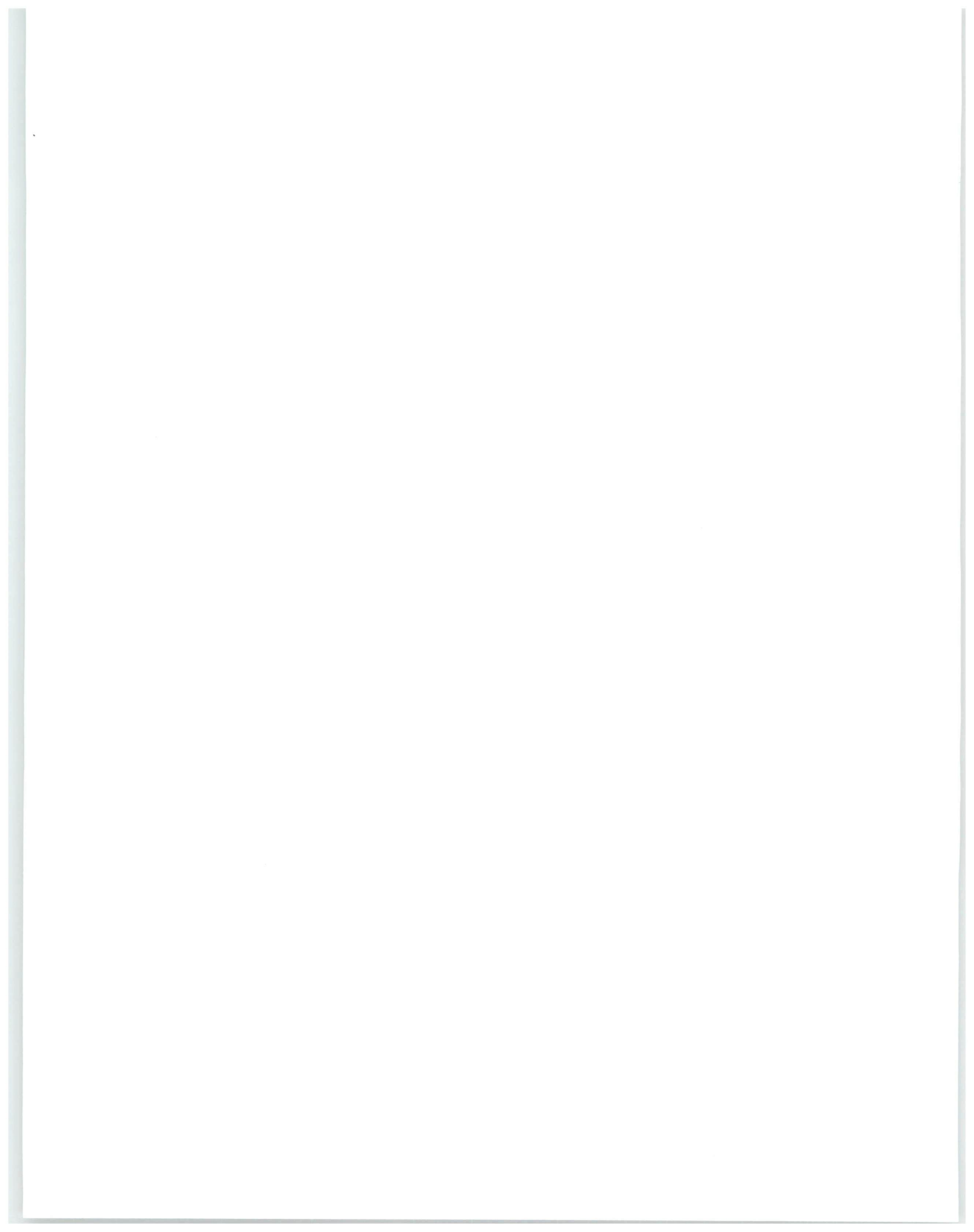
Québec, le 4 décembre 2006

Handwritten text, possibly a signature or name, located in the lower-left quadrant of the page.

Handwritten text, possibly a signature or name, located in the lower-right quadrant of the page.

ANNEXE I

Amendements adoptés



Art 26
Ann 1

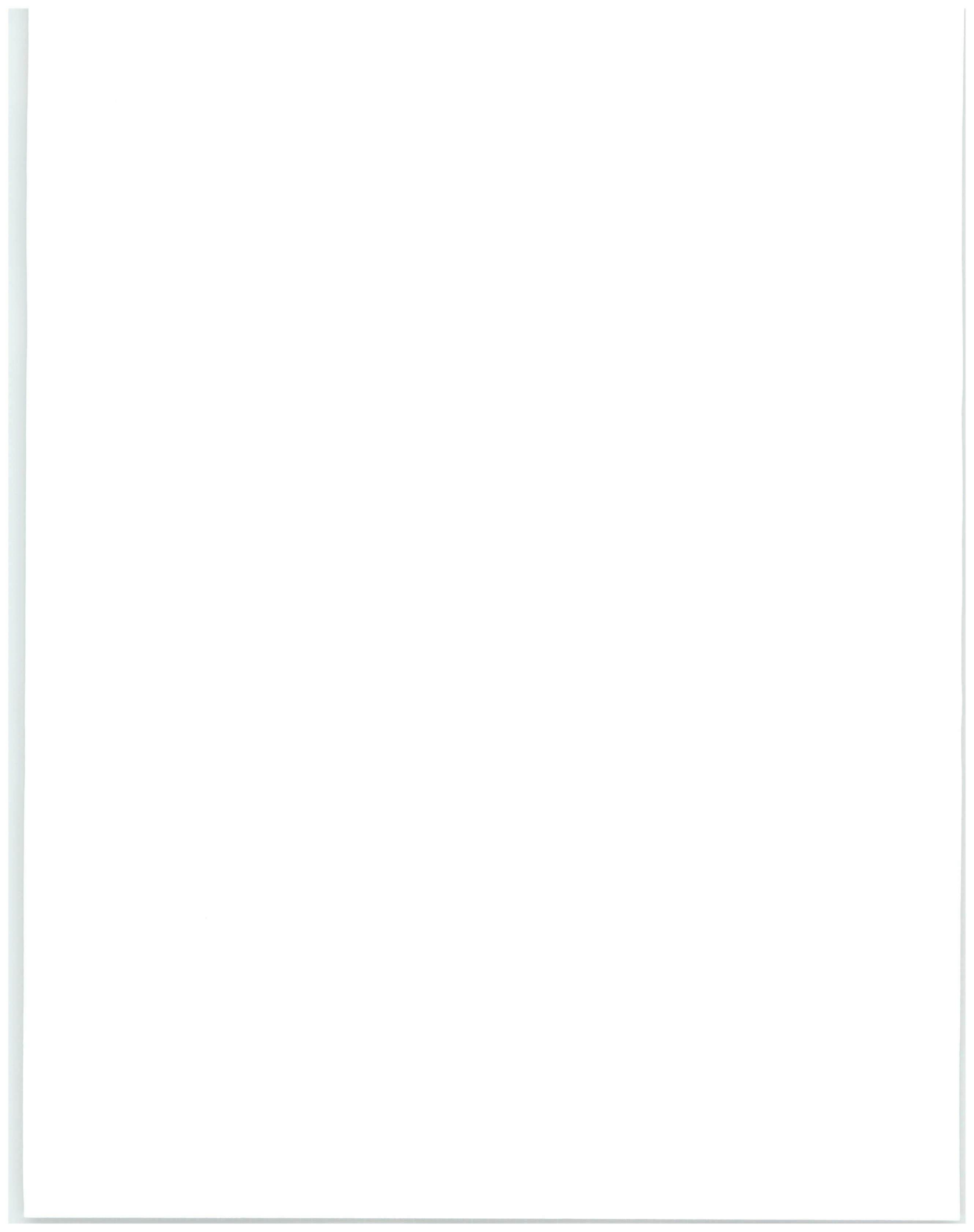
PROJET DE LOI 40

**LOI MODIFIANT LA LOI SUR LES ACCIDENTS DU TRAVAIL ET LES
MALADIES PROFESSIONNELLES ET LA LOI SUR LES ACCIDENTS DU
TRAVAIL**

Article 26

Dans le texte anglais de l'article 26, remplacer, à l'avant-dernière ligne du troisième alinéa proposé par cet article, le mot « declared » par le mot « reported ».

adapté
JS



Art 12
Ann 2

PROJET DE LOI 40

**LOI MODIFIANT LA LOI SUR LES ACCIDENTS DU TRAVAIL ET LES
MALADIES PROFESSIONNELLES ET LA LOI SUR LES ACCIDENTS DU
TRAVAIL**

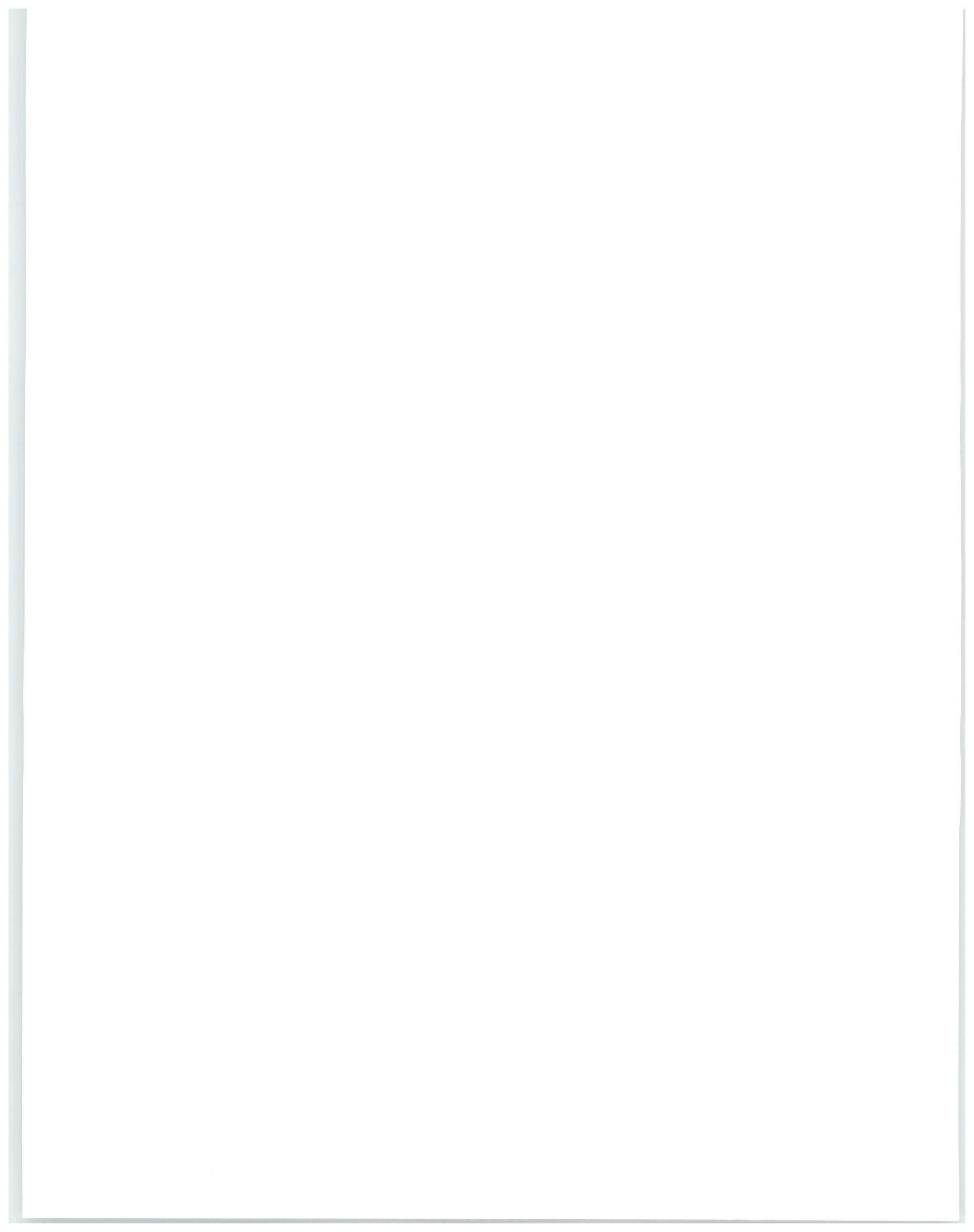
PROJET DE LOI 40

**LOI MODIFIANT LA LOI SUR LES ACCIDENTS DU TRAVAIL ET LES
MALADIES PROFESSIONNELLES ET LA LOI SUR LES ACCIDENTS DU
TRAVAIL**

Article 12

Retirer l'article 12 .

*adapté
25*



Art 28
Ann 3

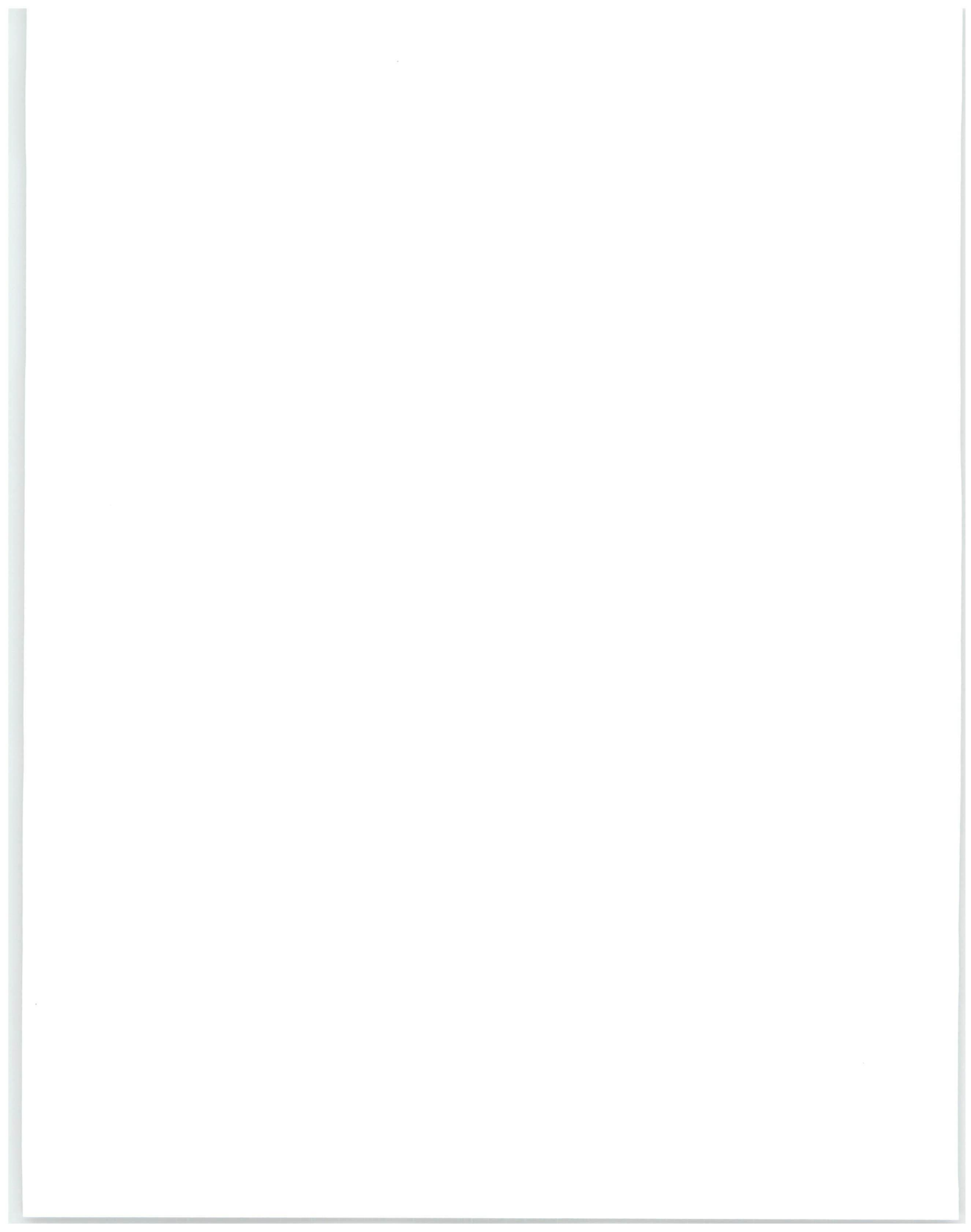
PROJET DE LOI 40

**LOI MODIFIANT LA LOI SUR LES ACCIDENTS DU TRAVAIL ET LES
MALADIES PROFESSIONNELLES ET LA LOI SUR LES ACCIDENTS DU
TRAVAIL**

Article 28

Dans le texte anglais du paragraphe 4.3°, édicté par le paragraphe 1° de l'article 28,
remplacer les mots « the Commission must give an employer who begins operating » par
les mots « an employer who begins operating must give to the Commission ».

odepsta
JS



Art 39
Ann 4

PROJET DE LOI 40

**LOI MODIFIANT LA LOI SUR LES ACCIDENTS DU TRAVAIL ET LES
MALADIES PROFESSIONNELLES ET LA LOI SUR LES ACCIDENTS DU
TRAVAIL**

Article 39

Modifier l'article 39 par le remplacement, dans la deuxième ligne, de « des articles 12 et » par « de l'article ».

adapté
JS

